

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1823>



Conseil Académique Consultatif de la Formation Continue
des adultes

CACFC du 11 décembre 2006 : déclaration de la FSU

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - GRETA -



Date de mise en ligne : lundi 11 décembre 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Monsieur le Recteur [1], Monsieur le Délégué académique [2],

La Formation Continue des Adultes (FCA) vit, depuis des années, une situation difficile. La FSU n'a cessé de le souligner à chaque réunion du CACFC [3].

Elle est placée historiquement dans une situation concurrentielle qui leur est imposée face à diverses officines dont l'objet premier est la rentabilité lucrative.

Les lois de décentralisation ont progressivement fragilisées la FCA en donnant aux collectivités territoriales des responsabilités décisives dans ce domaine.

Or, pour notre part, la FCA est une mission de service public, certes dans un secteur concurrentiel, mais qui impose que l'Etat et les collectivités territoriales apportent une contribution spécifique au service public ... ce que ne font pas les régions qui, trop souvent, se soumettent au marché.

Dans le même temps, l'Etat se désengage toujours plus de ses responsabilités en matière de régulation et d'organisation du territoire.

Or, la mise en place de la LOLF [4] a imposé une augmentation fictive du coût des emplois des personnels titulaires dans les GRETA [5] en faisant porter sur l'ensemble des emplois de titulaires le coût des pensions de retraite et de toutes les charges patronales.



Les GRETA ne peuvent, sur leurs ressources propres, assumer ce coût supplémentaire et ce dans un contexte où les formations qu'ils prennent en charge sont souvent « les moins rémunératrices » (cf. le document de CACFC concernant la répartition par niveau et par secteur), ce qui est une manière de reconnaître l'efficacité et la qualité des formations assumées par le service public par les employeurs.

La solution de facilité consisterait alors dans ce contexte à faire disparaître les emplois de titulaires des GRETA.

Nous constatons que ce n'est pas le cas pour 2004 et 2005, mais que pourrez-vous nous dire de l'année 2006 qui se termine, et des prévisions pour la rentrée 2007 ? Les informations qui circulent aujourd'hui dans certains GRETA laissent prévoir la suppression de tous les postes gagés de formateurs [6].

La diminution des postes gagés prive les GRETA de personnels compétents, expérimentés et titulaires, pour faire place aux emplois de contractuels à la qualification souvent fragile.

Au-delà de cette suppression d'emploi gagés met les personnels en postes en situation particulièrement difficile compte tenu de la spécificité de certains d'entre eux.

Pour notre part nous pensons que les solutions ne peuvent pas être trouvées au cas par cas dans l'académie, ni académie par académie.

Cela reviendrait à faire supporter par la formation initiale les difficultés liées à la mise en place de la LOLF dans la

FCA.

C'est au ministère à dégager les moyens nécessaires pour éviter de pénaliser encore davantage le service public de la FCA sauf à penser qu'il existe une volonté politique qui tendrait à dessaisir l'Education nationale de toute responsabilité en la matière.



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré

[1] Le Recteur s'était fait représenter par M. Lussiana, nouveau Secrétaire général de l'Académie.

[2] M. Maglica, délégué académique à la formation initiale et continue des personnels (DAFPIC).

[3] CACFC : Conseil Académique Consultatif de la Formation Continue des adultes, présidé (en principe) par le Recteur.

[4] LOLF : Loi Organique sur les Lois de Finances.

[5] GRETA : GRoupement d'ETablissements.

[6] En cours de séance, il a été annoncé que les responsables de GRETA travaillaient sur un projet de 10 suppressions de postes gagés à la rentrée 2007, soit plus de 12% du potentiel actuel.